BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 1732

## 42 – LOIRE

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE

## Ventes et cessions

999 775 307 RCS Saint Etienne.
**SARL ROUX.**
*Forme :* Société à Responsabilité Limitée.
*Capital :* 265000.00 EUR.
*Adresse :* 5, Rue Du Violet, 42660 Saint-Genest-Malifaux.
*Oppositions :* Art. L.236-15 du code de commerce.
*Commentaires :* AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST GENEST MALIFAUX du 10/09/2026, La Société SARL FOURNEL ROUX, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 5 Rue du Violet 42660 ST GENEST MALIFAUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 883 890 469 RCS ST ETIENNE, Détenant 100% du capital de La Société SARL ROUX, société à responsabilité limitée au capital de 265 000 euros, dont le siège social est 5 rue du Violet 42660 ST GENEST MALIFAUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 999 775 307 RCS ST ETIENNE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la Société SARL FOURNEL ROUX par la Société SARL ROUX. La Société SARL FOURNEL ROUX ferait apport à la Société SARL ROUX de la totalité de son actif, soit 328 658,19 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 157 678,41 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 170 979,78 euros. La Société SARL ROUX, détenant 100% des parts de la Société SARL FOURNEL ROUX, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun rapport d'échange ou de prime de fusion n'ont été déterminés. La fusion serait réalisée le 31/10/2026. Toutefois elle prendrait effet rétroactivement au 01/09/2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la Société SARL FOURNEL ROUX depuis le 01/09/2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la Société SARL ROUX. La Société SARL FOURNEL ROUX sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de ST ETIENNE au nom des deux sociétés le 11/09/2026 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés..